

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents
Déploiement national**

**Ensemble scolaire Clémence Isaure
Collège Clémence Isaure
SEGPA Clémence Isaure
Toulouse (31)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0310037X-0311579Y _RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ensemble scolaire Clémence Isaure Collège et SEGPA Clémence Isaure Toulouse (31)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0310037X_RNPP, 0311579Y_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	A.BENAMOU	Ingénieur d'études
Vérificateur	V.LAGNEAU	Chef de projet
Approbateur	A.BARITEAU	Directrice de projet

Préambule

Pourquoi diagnostiquer les sols ?

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industrielles du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**), sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Comment sont réalisés les diagnostics ?

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios d'exposition** » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 7 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.

Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.

- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins pédagogiques » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins pédagogiques sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ces cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

Comment se formalise le résultat des diagnostics ?

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de

gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti.

Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?

Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

SYNTHESE

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège (n°0310037X) et la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté - SEGPA (n°0311579Y) Clémence Isaure sont situés au n° 35, allée Charles de Fitte à Toulouse (31). Ces établissements accueillent, à la rentrée 2010, environ 651 adolescents de 11 à 16 ans encadrés par 89 membres du personnel scolaire. Ils constituent l'ensemble scolaire Clémence Isaure.

L'ensemble scolaire Clémence Isaure, propriété de l'éducation nationale, s'étend sur une surface d'environ 4 000 m² qui comprend :

- un bâtiment d'un étage accueillant l'administration et l'infirmerie de l'établissement ainsi qu'un logement de fonction,
- un bâtiment comportant un sous-sol accueillant des salles de classes,
- un bâtiment comportant un sous-sol accueillant des salles de classes et le réfectoire,
- un bâtiment accueillant la loge du gardien et un logement de fonction,
- un gymnase,
- un bâtiment comportant un vide-sanitaire et dédié aux salles de classes de la SEGPA,
- des espaces extérieurs constitués par :
 - o un parking,
 - o une cour de récréation principale constituée d'enrobé et comportant des zones enherbées,
 - o deux cours de récréation annexes constituées d'enrobé et comportant des zones enherbées.

Au cours de la visite il a été constaté la présence de sous-sols au droit de deux bâtiments et d'un vide sanitaire au droit du bâtiment dédié à la SEGPA. La visite de site a également permis de confirmer l'absence de jardin pédagogique mais la présence de logements de fonction.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite du site.

Résultats des études historiques et documentaires

L'ensemble scolaire Clémence Isaure a été construit en superposition supposée d'un site recensé dans BASIAS (n°MPY3100234), ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'ensemble scolaire Clémence Isaure a ouvert ses portes en 1957 dans un bâtiment ayant accueilli un hôpital psychiatrique dès 1946. Ce bâtiment existe encore aujourd'hui et sert uniquement à l'enseignement. Les autres bâtiments ont été construits après les années 80.

L'étude historique a confirmé la superposition partielle de l'établissement Clémence Isaure avec le BASIAS MPY3100234, qui a accueilli une activité

d'apprêteur en pelleterie, à partir de 1920. La date de fin de cette activité n'est pas connue. La loge du gardien est construite sur l'emprise du site BASIAS.

L'étude historique et documentaire a également permis de recenser deux autres sites industriels dans le proche environnement de l'établissement. Une ancienne entreprise de réparation mécanique (BASIAS MPY3102219) et un dépôt de liquides inflammables (BASIAS MPY3111270) ont été identifiés respectivement à l'ouest et au nord de l'ensemble scolaire Clémence Isaure.

Une fonderie (MPY3104179) et une forge (MPY3115389), susceptibles d'avoir généré des fumées et/ou poussières, sont également présentes à proximité des établissements.

Aucun autre ancienne activité industrielle n'a été recensée dans le proche environnement de l'ensemble scolaire.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude historique et documentaire indique que la première nappe d'eau souterraine se trouve entre 5 et 6 m de profondeur au droit du site. Son sens d'écoulement général est dirigé vers la Garonne, soit en direction du nord-est. Cependant compte-tenu de l'emplacement du site dans une boucle de la Garonne et la présence de pompages à proximité des établissements scolaires, le sens d'écoulement de la nappe peut être modifié.

Ces éléments nous amènent à conclure que l'ensemble des sites BASIAS présents à proximité de l'ensemble scolaire peut avoir une influence sur la qualité des milieux au droit de celui-ci.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège et d'une SEGPA avec des logements de fonction, trois scénarios d'exposition sont à considérer et ont été retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants des logements de fonction :

Les anciennes activités superposées ou émettrices de poussières ont pu dégrader la qualité des sols superficiels au droit de l'établissement. Etant donné la présence potentielle dans les logements de fonction d'enfants âgés de moins de 6 ans pour lesquels le porté main-bouche est pertinent, le scénario d'exposition par ingestion de sols est retenu.

- l'ingestion d'eau du robinet :

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise du site BASIAS superposé, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de composés au travers des canalisations est retenue.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition et la proximité d'anciennes activités BASIAS ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ce site sur la qualité

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Collège Clémence Isaure et SEGPA _ Région Midi-Pyrénées
Département de la Haute-Garonne _ Toulouse (31)
Note de Première Phase (NPP) N° 0310037X-0311579Y_RNPP

de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité de l'eau du robinet, des sols superficiels et de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que le collège et la SEGPA Clémence ISAURE à Toulouse (n°0310037X-0311579Y) fassent **l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous dalle, l'air des sous-sols et du vide sanitaire, l'air du sol, les sols superficiels accessibles, ainsi que l'eau consommée par les résidents des logements de fonction.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ensemble scolaire Clémence Isaure
Collège Clémence Isaure
SEGPA Clémence Isaure
Toulouse (31)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0310037X-0311579Y_RT2

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Collège Clémence Isaure et SEGPA _ Région Midi-Pyrénées
Département de la Haute-Garonne _ Toulouse (31)
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0310037X-0311579Y_RT2*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Ensemble scolaire Clémence Isaure
Collège Clémence Isaure
SEGPA Clémence Isaure
Toulouse (31)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0310037X-0311579Y_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	P. DENQUIN	Ingénieur d'études
Vérificateur	N. NIVault	Directrice de projets
Approbateur	A BARITEAU	Directrice de projets

Préambule

Pourquoi diagnostiquer les sols ?

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industrielles du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**), sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Comment sont réalisés les diagnostics ?

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios d'exposition** » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 7 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.

Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.

- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins pédagogiques » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins pédagogiques sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ces cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

Comment se formalise le résultat des diagnostics ?

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti. Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?

Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

SYNTHESE

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège (n°0310037X) et la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté - SEGPA (n°0311579Y) Clémence Isaure sont situés au n° 35, allée Charles de Fitte à Toulouse (31). Ces établissements constituent l'ensemble scolaire Clémence Isaure.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a montré que l'ensemble scolaire Clémence Isaure a été construit en superposition partielle du site BASIAS MPY3100234 (apprêteur en pelleterie) et la proximité d'autres activités BASIAS (réparation mécanique, dépôt de liquides inflammables, forge et fonderie). Elle a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles issues des sites BASIAS à l'intérieur des bâtiments,
- ingestion d'eau du robinet,
- ingestion de sols de surface par les enfants des logements de fonction.

Résultats des investigations

Les investigations réalisées sont conformes au programme défini à l'issue de la phase 1. Les substances recherchées sont celles associées aux anciennes activités recensées.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de juin 2011 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations de la phase 2 du diagnostic montrent :

- que la qualité de l'eau du robinet respecte les critères de potabilité pour les paramètres recherchés ;
- des composés ont été quantifiés dans les sols superficiels à des teneurs supérieures à celles mesurées dans l'environnement local. Cependant, la gestion de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols ne pose pas problème ;
- la présence de composés volatils dans les prélèvements d'air sous dalle, d'air du vide sanitaire et du sous-sol et dans les prélèvements d'air du sol. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur, sur la base des concentrations mesurées, sont inférieurs aux bornes basses des intervalles de gestion.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas problème.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Collège Clémence Isaure et SEGPA _ Région Midi-Pyrénées
Département de la Haute-Garonne _ Toulouse (31)
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0310037X-0311579Y_RT2*

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments, notamment de celui accueillant la loge du gardien, qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans l'air sous la dalle. Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, nous proposons **le classement du collège et de la SEGPA Clémence ISAURE à Toulouse (n°0310037X-0311579Y) en « catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

